

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL **DELAI D'OPPOSITION** Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 Mars 2019

Monsieur Patrick Jean BASTIDE a

consenti un legs universel Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Pierre REVERSAT, notaire à MONTREJEAU (31210) 3 Voie du Bicentenaire en date du 17 Juin 2020 duquel il résulte que le légataire remplit les condi-

tions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Pierre REVERSAT, notaire à MONTREJEAU (31210) 3 Voie du Bicentenaire , ré-

férence CRPCEN 31057, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.